

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 27 avril 2023

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18
Date d'affichage : 22 avril 2023
Date de convocation : 22 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mr Barbarotta et Mr MALLET, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Mr MAUNIER et Mr BURLE ; Mme CIFRATI, Mme COULET, Mme GUILIANI, Mme LUCIANI et Mme PALUMBO, excusées, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2023/26 : VOTE DES TAUX 2023 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2023/18 du 7 avril 2023 relative au vote des taux 2023 de la fiscalité directe locale, transmise au contrôle de légalité le 14 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé les taux 2023 de la fiscalité directe locale.

Cet acte a fait l'objet d'une observation de la part des services de l'Etat dans la mesure où les règles de lien entre les différents taux, édictées par l'article 1636 B sexies du CGI n'ont pas été respectées.

Ce point a été confirmé par le pôle fiscalité directe locale de la Direction des finances publiques (DRFIP).

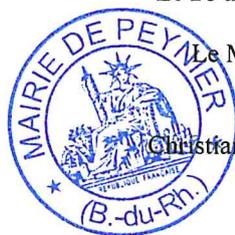
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir les taux portés dans le cadre réservé à la décision du Conseil Municipal de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales » et fixés à :

- Taxe foncière (bâti) : **37,19 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **40,41 %**
- Taxe d'habitation : **17,94 %**

Le 28 avril 2023



Le Maire,

Christian BURLE

**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023/18 du 7 avril 2023.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 27 avril 2023

Afférents au Conseil Municipal : 23
 En exercice : 23
 Ayant pris part à la délibération : 18
 Date affichage : 22 avril 2023
 Date de convocation : 22 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mr Barbarotta et Mr MALLET, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Mr MAUNIER et Mr BURLE ; Mme CIFRATI, Mme COULET, Mme GIULIANI, Mme LUCIANI et Mme PALUMBO, excusées, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2023/27 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1- COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/ 60612	- 20 000 €	C/ 7022	+ 10 000 €
C/ 60628	- 10 000 €	C/ 73111	+ 23 €
C/6232	- 10 000 €	C/7817	- 59 096 €
C/64131	- 10 000 €		
C/6574	- 10 000 €		
C/6817	+ 50 000 €		
022	- 40 000 €		
TOTAL	- 50 000 €	TOTAL	- 49 073 €

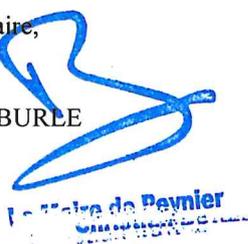
Investissement

Dépenses		Recettes	
C/ 020	- 55 493,24 €		
C/458171	+ 114 589,24 €		
C/4912	- 59 096,00 €		Néant
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Le 28 avril 2023



Le Maire,
 Christian BURLE



Le Maire de Peynier

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 27 avril 2023

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18
Date affichage : 22 avril 2023
Date de convocation : 22 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mr Barbarotta et Mr MALLET, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à Mr MAUNIER et Mr BURLE ; Mme CIFRATI, Mme COULET, Mme GUILIANI, Mme LUCIANI et Mme PALUMBO, excusées, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2023/28 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE LA TREILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/66111	+ 30 000 €	C/ 7015	+ 1 500 000 €
023	+ 2 000 000 €	C/ 7588	+ 30 000 €
TOTAL		TOTAL	
	2 030 000 €		1 530 000 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
NEANT		NEANT	
TOTAL		TOTAL	
	0 €		0 €



Le 28 avril 2023

Le Maire,

Christian BURLE

**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**